

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 04 juillet 2025

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 27/06/2025

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 5

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Francis BOUTES, Patrick CABROL, Catherine COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Audrey IMBERT, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Catherine SONZOGNI, Didier VORDY, Jean-Pierre GUIRAUD

Représentés : Christian BIES par Jean ARCAS, Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS, Mariette COMBES par Daniel GALTIER, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Jean-Louis LAFAURIE par Jean ARCAS

Présents non votants :

Excusés : Daniel BARTHES, Thierry CAZALS, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Julian GUIRAUD, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents :

Objet: Ligne de trésorerie

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles peut être confronté à des besoins de trésorerie, dans l'attente de la perception des demandes de subvention concernant les actions menées ou en cours de réalisation. Pour pallier ces besoins, une ligne de trésorerie a été reconduite en 2024, par signature d'une convention avec l'organisme bancaire d'une durée d'un an.

Après négociation avec le secteur bancaire, une ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 € serait à nouveau nécessaire.

Cette ligne de trésorerie est d'une durée d'un an.

Elle est productive d'intérêts au taux variable indexé sur :

- Taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M)
- Plus marge de 1,34 %, soit à titre indicatif sur index de Mai 2025 à 2.09 % un taux de : 3.43 %
- Versement par crédit d'office
- Remboursement par débit d'office
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu
- Facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office
- Remboursement par débit d'office, à votre demande, auprès de nos services
- Tirages d'un montant minimum de 10 %
- Frais de dossier : 0,25 % du montant accordé.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à :

- réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €
- signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à :

- réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €
- signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Prades sur Vernazobres
Le Président,

Jean ARCAS

